

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 181

Date modification 05/03/2020

Date validation 26/05/2020

BACHELIER EN ORTHOPTIE

| | | | |
|----------------------|----------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| FINALITÉ | N.A. | NIVEAU (du Cadre des Certifications) | 6 |
| SECTEUR | 2. Santé | DOMAINE D'ÉTUDES | 15. Sciences de la santé publique |
| TYPE | COURT | CYCLE | PREMIER |
| LANGUE (majoritaire) | FRANÇAIS | CRÉDITS | 180 |

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier en orthoptie donne accès au titre d'orthoptiste tel que défini dans l'Arrêté royal du 27 février 2019 (numéro 2019011430) publié au moniteur belge le 12 avril 2019.

La profession d'orthoptiste est une profession paramédicale au sens de l'article 22bis de l'arrêté royal n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions paramédicales.

Le bachelier en orthoptie est capable de :

- Effectuer les examens visuels adéquats de façon autonome pour la constitution du dossier du patient
- Évaluer les résultats des examens visuels, de les interpréter de façon critique, d'en formuler une conclusion et en faire un rapport à destination du médecin traitant ou du médecin prescripteur
- Implémenter et développer un projet thérapeutique orthoptique individuel adapté
- Chercher des solutions innovantes indiquées pour des situations extraordinaires qui peuvent survenir lors de l'examen visuel ou du traitement orthoptique
- Apporter une compréhension de base au demandeur de soin et lui apporter les notions de base des conséquences de sa problématique visuelle
- Accompagner les parents et /ou les autres collaborateurs directs dans une prise en charge pluridisciplinaire
- Effectuer de manière adéquate et de qualité des actes paramédicaux qui lui sont confiés dans la pratique ophtalmologique et en faire rapport
- Débuter et gérer une pratique en soins oculaires indépendante
- Coacher des étudiants en orthoptie et des collaborateurs dans leur comportement professionnel et dans leur formation professionnelle
- Participer à l'image de la profession au niveau national et international en s'inspirant de la ligne de conduite du code éthique et des standards de pratique de la profession
- Travailler de façon réfléchie et méthodique à partir d'un cadre donné sur des hypothèses probantes
- Compléter sa formation en suivant une formation continuée pour favoriser le développement de ses compétences professionnelles
- Agir de façon respectueuse dans un environnement de soin et dans des milieux multiculturels et multi-religieux.

Profil professionnel :

L'orthoptiste étudie les fonctions monoculaires et binoculaires et exécute les traitements qui visent à la conservation, la restauration, l'amélioration et la compensation de ces fonctions. Les tâches orthoptiques classiques sont en relation avec les fonctions binoculaires, l'amblyopie, l'accommodation, la basse vision, etc.).

L'orthoptiste examine les troubles spécifiques du système vestibulaire au moyen des examens du réflexe vestibulo-oculaire et revalide ces troubles en suivant l'évolution d'après le réflexe vestibulo-oculaire.

L'orthoptiste effectue les examens techniques ophtalmologiques et instrumente comme assistant lors des interventions chirurgicales oculaires.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1- S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle:

- Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Construire son projet professionnel
- Adopter un comportement responsable et citoyen
- Exercer son raisonnement scientifique.

2- Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires:

- Respecter la déontologie propre à la profession
- Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- Respecter la législation et les réglementations.

3- Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives:

- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- Participer à la démarche qualité
- Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

4- Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes:

- Identifier la situation
- Collecter l'ensemble des données
- Établir la liste des interventions adaptées aux besoins
- Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- Évaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma.

5- Assurer une communication professionnelle:

- Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Utiliser les outils de communication existants
- Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré.

6- Pratiquer les activités spécifiques au domaine orthoptiste:

- Identifier et évaluer une problématique visuelle
- Établir un rapport technique qui synthétise les informations pertinentes et propose un projet d'intervention
- Mettre en place et appliquer les traitements adaptés à la situation évaluée
- Mettre en œuvre des activités de prévention.